Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260407-D2026_45-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
7 avril 2026 à 20 heures

Le 7 avril 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 31 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – A. MOUISEL – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. DESENDER

2026-45 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE LA RESIDENCE DU PARMENIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune est membre de l'association de gestion de la Résidence du Parmenier.
Cette association a pour mission :

- De prendre à bail l'immeuble sur la commune de Nouvoitou et d'y assurer la gestion et l'animation d'une Résidence d'Accueil pour Personnes Agées,
- De gérer également toute action ou tout service favorisant le maintien dans leur cadre de vie des personnes âgées ou dépendantes des secteurs concernés (portage de repas, accompagnement à domicile, accueil de jour, animation en structure et restauration).

Conformément aux statuts de l'association gestionnaire de la Résidence du Parmenier, en plus du Maire membre de droit, 1 représentant titulaire de la commune est désigné par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire indique que 2 représentants du CCAS de Nouvoitou seront parallèlement désignés par le Conseil d'administration du CCAS lors de sa séance d'installation.

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'association gestionnaire de la Résidence du Parmenier,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DESIGNE comme élues de la commune pour siéger au sein de l'association gestionnaire de la Résidence du Parmenier : Julie TESSIER (titulaire) et Anaïs MOUISEL (suppléante)**

Vote : Pour 22 voix, Contre : 5 voix, Abstention : 0 voix

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance
Sabine DESENDER

Le Maire,
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU ILLE-&-VILAINE